

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 31/01/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240130-134927-DE-1-1

**Séance du mardi 30 janvier
2024
D-2024/31**

Date de mise en ligne : 02/02/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 30 janvier 2024, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H59 à 18H24

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 14h55, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h55, Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16h00.

Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 15h00 à 17h00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 17h45, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h59, Madame Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 17h59, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 17h59.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Transfert de locaux scolaires - Ouverture d'un groupe scolaire - Modification de la sectorisation scolaire Quartier 6 et 7

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Transfert d'un groupe scolaire :

Pour accueillir les enfants en âge scolaire du quartier de Bordeaux Maritime, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain Aubiers-Le Lac, la ville crée un nouveau groupe scolaire. Celui-ci est dénommé provisoirement « groupe scolaire les Aubiers ». Il est situé 8 rue du Jonc. Il peut accueillir jusqu'à vingt classes maternelles et élémentaires

Conformément aux règles de répartition des compétences entre l'État et les communes, en vertu de l'article 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L212-1 du code de l'éducation, il appartient au conseil municipal de décider de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'État dans le département. L'avis de la directrice académique de l'Education nationale de la Gironde a ainsi été sollicité.

Au cours du premier semestre 2024, la Ville :

- Transfère le groupe scolaire J. Monnet dans ces nouveaux locaux « les Aubiers », situés 8 rue du Jonc, sans changement de périmètre du secteur scolaire, identique à celui du groupe scolaire J. Monnet.

Ouverture d'un nouveau groupe scolaire et modification de la sectorisation :

Afin d'assurer l'accueil des enfants en âge scolaire du quartier de Bordeaux Bastide en pleine restructuration, la Ville souhaite créer pour la rentrée scolaire de septembre 2024 un nouveau groupe scolaire.

Celui-ci sera provisoirement dénommé « Brazza ». Il est situé 4 place Nina Simone et peut accueillir jusqu'à dix-huit classes maternelles et élémentaires.

Par ailleurs, la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du conseil municipal (article L212-7 du code de l'éducation).

Ainsi, dans le cadre de la création de ce nouveau groupe scolaire, la Ville :

- Crée un secteur scolaire pour le groupe scolaire Brazza
- Modifie le secteur scolaire des écoles Billie Holiday et Nuyens.

Modification de la sectorisation scolaire :

Pour Bordeaux, la dernière actualisation de l'ensemble de la carte scolaire a été réalisée par délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2009 (D-2009/0084). Afin de prendre en compte l'évolution démographique de certains quartiers et la création de nouvelles écoles, des ajustements ont été apportés et adoptés lors des délibérations D-2015/32 du 26 janvier 2015, D-2016/344 du 26 septembre 2016, D-2017/141 du 3 avril 2017, D-2018/269 du 6 juillet 2018, D-2019/30 du 4 février 2019, D-2020/30 du 27 janvier 2020, D-2021/24 du 26 janvier 2021, D-2021/458 du 14 décembre 2021 et D-2023/21 du 31 janvier 2023.

Les modifications du périmètre des secteurs concernés assurent une bonne répartition des élèves dans l'ensemble des écoles en conciliant la proximité domicile / école, la bonne utilisation des locaux.

Aussi, pour accueillir les enfants en âge scolaire du quartier de Bordeaux Sud en pleine restructuration dans le cadre du projet Euratlantique et l'arrivée du quartier Amédée Saint Germain, la Ville :

- Modifie les secteurs scolaires des écoles Barbey, Fieffé et Francin.

L'ensemble de ces actualisations a fait l'objet de présentations et de discussions avec les Maires Adjointes de quartier, les Inspecteurs de l'Éducation Nationale et les directrices et directeurs des écoles concernées.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Adopter le transfert du groupe scolaire J. Monnet prévu au cours du premier semestre 2024,
- Adopter la création du groupe scolaire provisoirement dénommé « Brazza »
- Adopter cette nouvelle sectorisation scolaire qui entrera en application dès sa publication et sa transmission au représentant de l'État pour les nouvelles inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre 2024.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 30 janvier 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

QUARTIER BORDEAUX SUD

Groupe scolaire :

Maternelle BARBEY / Elémentaire BARBEY

- Cours de la Marne inclus côté impair, de la voie ferrée jusqu'à la rue Monthyon
- Rue Monthyon incluse côté pair,
- Rue de Labrède, incluse côté pair, portion comprise entre la rue de Monthyon et la rue Videau
- Rue Videau incluse côté pair, portion comprise entre la rue de Labrède et la rue de Bègles
- Rue de Bègles incluse côté pair, portion comprise entre la rue Videau et la rue Malbec
- Rue Malbec incluse côté impair, portion comprise entre la rue de Bègles et le croisement entre les rues Malbec, Furtado et Vilaris
- Rue Furtado incluse côté pair,
- Pont du Guit jusqu'à la voie ferrée
- La voie ferrée, portion comprise entre le pont du Guit et le cours de la Marne

Groupe scolaire :

Maternelle FIEFFE / Elémentaire FRANCIN

- La voie ferrée, partie située entre le pont du Guit et la rue de Bègles
- Rue de Bègles incluse côté pair, portion comprise entre la voie ferrée et la rue Malbec
- Rue Malbec incluse côté pair, portion comprise entre la rue de Bègles et le croisement entre les rues Malbec, Furtado et Vilaris
- Rue Furtado incluse côté impair,
- Pont du Guit jusqu'à la voie ferrée

QUARTIER BORDEAUX BASTIDE

Groupe scolaire :

Maternelle et Elémentaire BRAZZA (nom provisoire du groupe scolaire)

- Limite de la ville de Bordeaux avec les villes de Lormont et de Cenon, partie située entre le quai de Brazza et la voie ferrée
- Voie ferrée, portion comprise entre le boulevard André Ricard et la rue Bouthier
- Rue Bouthier, incluse côté impair, portion comprise entre la voie ferrée et son prolongement jusqu'à la Garonne,
- La Garonne, portion comprise entre le prolongement de la rue Bouthier et la limite de la ville de Bordeaux et la ville de Lormont, au niveau du quai Brazza.

Groupes scolaires :

Maternelle et Élémentaire Nuyens, Maternelle et Élémentaire Billie Holiday (secteur commun)

- La Garonne, portion comprise entre le prolongement de la rue Bouthier et le pont de Pierre
- Place de Stalingrad, incluse côté pair,
- Avenue Thiers, incluse côté pair, partie située entre la place de Stalingrad et la rue Bouthier,
- Rue Bouthier incluse côté pair, portion comprise entre l'avenue Thiers et son prolongement jusqu'à la Garonne.